Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CM, veuillez visiter :
bacprocm.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CULTURES MARINES

SESSION 2026

ÉPREUVE E22 : ÉCONOMIE ET COMMERCIALISATION

Coefficient : 2 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse juridique d'un litige contractuel (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Analyse économique et commerciale (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : SAS ALGOLESKO, BRETAGNE SUD

La SAS Algolesko est une entreprise du secteur des cultures marines spécialisée dans la culture et la commercialisation d'algues alimentaires. Pour les besoins de la situation étudiée, l'entreprise compte 12 salariés et développe une gamme d'algues fraîches et de produits transformés. Les données commerciales et financières de ce sujet sont celles du cas présenté dans les documents techniques.

À la suite d'un retard de livraison ayant entraîné le refus d'une commande, l'entreprise examine les recours possibles contre son transporteur. Par ailleurs, elle étudie le développement de ses ventes auprès de magasins spécialisés et de la restauration. Vous êtes chargé(e) d'analyser la situation juridique, les choix stratégiques et les données commerciales de l'entreprise.

Répondez aux questions en vous appuyant sur les documents techniques DT 1 à DT 3 et sur vos connaissances. Présentez les calculs utiles et justifiez vos réponses. Si une donnée vous semble insuffisante, indiquez clairement l'hypothèse retenue.

PARTIE 1 : Analyse juridique d'un litige contractuel (7 points)

Qualifier les faits et résoudre une situation contractuelle à l'aide du syllogisme juridique

La SAS Algolesko a confié à la société FraisExpress le transport réfrigéré d'une commande de 1 200 kg d'algues fraîches destinée à un acheteur professionnel. Le bon de commande et le contrat de transport prévoyaient une livraison le 10 juin 2026 avant 8 h, afin que les produits soient disponibles pour une opération commerciale organisée par l'acheteur. La livraison a été effectuée à 17 h 30. L'acheteur a refusé la marchandise, dont la valeur facturée était de 7 200 €. Le transporteur n'a pas invoqué de cas de force majeure. Son contrat prévoit une indemnisation maximale de 500 € en cas de retard.

À l'aide des documents DT 1 et DT 2, répondez aux questions en présentant, pour la résolution du litige, les étapes du syllogisme juridique : qualification des faits, problème de droit, règle de droit applicable et solution motivée.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les parties, le contrat conclu et le manquement constaté. Distinguez les faits utiles à la résolution du litige des éléments sans incidence directe.

1.2 (1 point) Formulez le problème de droit auquel la SAS Algolesko doit répondre concernant le retard de livraison et la clause limitant l'indemnisation.

1.3 (2,5 points) Exposez les règles de droit applicables à la situation en mobilisant les articles du Code civil figurant au DT 1 et le principe dégagé par la Cour de cassation au DT 2. Précisez la portée et les limites de ce principe.

1.4 (2 points) Résolvez le litige par un raisonnement juridique complet. Indiquez les demandes que la SAS Algolesko peut envisager de présenter au transporteur et les éléments qu'elle devra établir pour obtenir réparation.

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Analyser l'environnement et les ressources de l'entreprise, puis proposer des orientations adaptées

La SAS Algolesko souhaite développer ses ventes d'algues alimentaires sans renoncer à son positionnement de producteur spécialisé. La direction envisage d'élargir la gamme de produits transformés et de renforcer la commercialisation auprès des magasins spécialisés et de la restauration. Appuyez-vous sur le contexte, le DT 3 et vos connaissances pour répondre aux questions.

2.1 (2 points) Réalisez une analyse PESTEL de l'environnement de l'entreprise. Présentez au moins quatre facteurs pertinents appartenant à des dimensions différentes et expliquez pour chacun s'il constitue une opportunité ou une menace pour la commercialisation d'algues alimentaires.

2.2 (2 points) Complétez la matrice SWOT du document réponse DR 1 avec au moins deux éléments internes et deux éléments externes. Classez chaque élément dans la rubrique appropriée et justifiez brièvement son classement.

2.3 (1,5 point) Analysez l'intérêt et les limites d'une diversification vers des produits transformés à partir d'algues. Votre réponse prendra en compte le positionnement de l'entreprise, les attentes possibles des clients et les ressources nécessaires à cette orientation.

2.4 (1,5 point) Proposez deux actions commerciales ou managériales concrètes pour développer les débouchés de l'entreprise. Pour chaque action, précisez la clientèle visée, le canal de commercialisation et un indicateur permettant d'en suivre les résultats.

PARTIE 3 : Analyse économique et commerciale (6 points)

Exploiter des données chiffrées pour éclairer une décision commerciale

Le tableau du DT 3 présente des données de synthèse relatives à l'activité de la SAS Algolesko. Pour les calculs, les charges variables sont considérées comme proportionnelles au chiffre d'affaires sur la période étudiée. Les charges fixes sont supposées stables dans la plage d'activité indiquée. Les résultats sont exprimés hors taxes.

3.1 (1,5 point) Calculez l'évolution du chiffre d'affaires entre 2025 et 2026, en valeur et en pourcentage. Calculez également le taux d'évolution du volume vendu. Présentez vos calculs et interprétez les résultats.

3.2 (2 points) Pour 2026, calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le résultat d'exploitation prévisionnel. Calculez ensuite le taux de rentabilité d'exploitation, défini ici par le rapport entre le résultat d'exploitation et le chiffre d'affaires, puis commentez-le.

3.3 (1,5 point) Calculez le seuil de rentabilité 2026 en chiffre d'affaires, puis la marge de sécurité en valeur. Indiquez ce que signifie le seuil de rentabilité pour l'entreprise.

3.4 (1 point) À partir des données du DT 3 et de votre analyse, recommandez un débouché prioritaire parmi les magasins spécialisés, la restauration et la vente directe. Justifiez votre choix par au moins deux critères commerciaux ou économiques et indiquez une limite à prendre en compte.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : RÈGLES DE DROIT APPLICABLES AUX CONTRATS ET À L'INEXÉCUTION

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1104 : « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »

Code civil, article 1217 : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; solliciter une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter. »

Code civil, article 1231-1 : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

Ces dispositions sont à appliquer aux faits du cas. La réparation suppose notamment de caractériser un préjudice et un lien entre celui-ci et l'inexécution ou le retard.

DT 2 : JURISPRUDENCE RELATIVE À LA CLAUSE LIMITATIVE DE RÉPARATION

Cour de cassation, chambre commerciale, 29 juin 2010, n° 09-11.841, arrêt dit « Faurecia II ».

Visa : article 1131 du Code civil dans sa rédaction applicable à l'époque des faits.

Éléments de la décision : la Cour examine une clause limitative de réparation invoquée après l'inexécution d'une obligation essentielle du contrat. Elle retient qu'une telle clause ne peut être écartée du seul fait que l'obligation inexécutée est essentielle. Elle doit être réputée non écrite si, au regard de la portée de cette obligation, elle vide celle-ci de sa substance. La décision apprécie la clause au regard des stipulations contractuelles et des circonstances de l'espèce.

Principe à retenir pour le cas : l'existence d'un plafond contractuel d'indemnisation ne suffit pas, à elle seule, à rendre la clause invalide. Il convient d'examiner si son application contredit la portée de l'obligation essentielle et prive celle-ci de sa substance. La solution de l'affaire étudiée ne peut donc pas être déduite automatiquement de la seule existence d'un retard.

DT 3 : TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE ET ÉLÉMENTS DE MARCHÉ DE LA SAS ALGOLESKO

Les données financières ci-dessous sont des données de gestion du cas étudié. Les montants sont exprimés en euros hors taxes. Le résultat d'exploitation est calculé par différence entre le chiffre d'affaires et les charges variables et fixes présentées dans le tableau.

Données de gestion et repères commerciaux

Indicateur	2025 réalisé	2026 prévision
Chiffre d'affaires	480 000 €	600 000 €
Volume vendu	24 000 kg	30 000 kg
Charges variables	312 000 €	360 000 €
Charges fixes	150 000 €	180 000 €
Résultat d'exploitation	18 000 €	À calculer
Répartition indicative des débouchés 2026	Magasins spécialisés : 45 %	Restauration : 35 % ; vente directe : 20 %
Repères issus de l'enquête clients	Magasins spécialisés : commandes régulières, volumes moyens	Restauration : intérêt pour les produits locaux et différenciants ; vente directe : contact client direct, volumes unitaires plus faibles

Données du cas étudié, service de gestion et enquête commerciale interne, 2025-2026.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : matrice SWOT de la SAS Algolesko

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases à l'aide de l'analyse du contexte et des documents techniques. Inscrivez au moins deux éléments dans chaque rubrique et justifiez brièvement chacun d'eux. Vous pouvez ajouter des lignes sur votre copie si nécessaire.

Diagnostic stratégique SWOT à compléter

Diagnostic interne ou externe	Éléments à relever	Justification
Forces	.....	.....
Forces	.....	.....
Faiblesses	.....	.....
Faiblesses	.....	.....
Opportunités	.....	.....
Opportunités	.....	.....
Menaces	.....	.....
Menaces	.....	.....

Inscrire les éléments retenus et leur justification.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.